



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2007/16
14 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**

**Rapport de la vingt-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil
scientifique et technologique, tenue à Bali du 3 au 11 décembre 2007**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....	1 – 2	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour).....	3 – 8	4
A. Adoption de l'ordre du jour	3 – 4	4
B. Organisation des travaux de la session.....	5	5
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	6 – 7	5
D. Élection au Bureau de membres de remplacement	8	6
III. PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI SUR LES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA VULNÉRABILITÉ ET L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS (Point 3 de l'ordre du jour).....	9 – 21	6
IV. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (Point 4 de l'ordre du jour).....	22 – 24	8
V. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS RÉSULTANT DU DÉBOISEMENT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (Point 5 de l'ordre du jour).....	25 – 29	9

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VI. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE (Point 6 de l'ordre du jour).....	30 – 44	9
VII. QUATRIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (Point 7 de l'ordre du jour).....	45 – 54	12
VIII. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION (Point 8 de l'ordre du jour).....	55 – 78	13
A. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention	55 – 67	13
B. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre.....	68 – 76	15
C. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.....	77 – 78	16
IX. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 9 de l'ordre du jour).....	79 – 104	17
A. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23).....	79 – 84	17
B. Incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre.....	85 – 90	17
C. Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre	91 – 98	18
D. Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto	99 – 104	19
X. L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES	105 – 111	20
(Point 10 de l'ordre du jour)		

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XI. QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 11 de l'ordre du jour)	112 – 113	21
XII. QUESTIONS DIVERSES (Point 12 de l'ordre du jour).....	114 – 115	22
XIII. RAPPORT DE LA SESSION (Point 13 de l'ordre du jour).....	116	22
XIV. CLÔTURE DE LA SESSION.....	117 – 122	22

Annexes

I. Calcul des quantités à comptabiliser pour les activités relevant des paragraphes 3 et 4 de l'article 3		24
II. Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa vingt-septième session		31

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue à Bali du 3 au 11 décembre 2007.
2. Le Président du SBSTA, M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a aussi souhaité la bienvenue à M^{me} Ermira Fida (Albanie) en sa qualité de vice-présidente du SBSTA.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 3 décembre, le SBSTA a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2007/5). Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.
4. À la même séance, suivant la proposition du Président, le SBSTA a adopté l'ordre du jour ci-après:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
 3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
 4. Mise au point et transfert de technologies.
 5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures.
 6. Recherche et observation systématique.
 7. Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
 8. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
 - a) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention;

- b) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre;
 - c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
9. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
- a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23);
 - b) Incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre;
 - c) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre;
 - d) Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
10. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques.
11. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
12. Questions diverses.
13. Rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBSTA a examiné cette question le 3 décembre, à sa 1^{re} séance, au cours de laquelle le Président a proposé le programme de travail. Le SBSTA a décidé de suivre la proposition du Président. Le secrétariat a informé le SBSTA de l'état de la documentation.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, les 3 et 11 décembre, respectivement. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, en vertu duquel le SBSTA était appelé à élire son vice-président et son rapporteur. L'élection aux deux postes avait eu lieu pour la dernière fois à la vingt-cinquième session. Le Président a informé le SBSTA que les consultations en vue de la désignation des candidats avaient commencé et qu'il tiendrait les représentants informés de l'évolution de la situation. Au cours de ces consultations, les Parties étaient invitées à garder présente à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager activement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par élection au SBSTA.

7. À la 4^e séance, le Président a informé le SBSTA que les groupes régionaux étaient parvenus à un accord sur la désignation du rapporteur et a donné le nom du candidat retenu. Le SBSTA a réélu M^{me} Fida Vice-Présidente et a élu M^{me} Meena Khanal (Népal) Rapporteuse. Le Président a fait savoir que la Vice-Présidente occuperait son poste pour un second et dernier mandat d'un an et la Rapporteuse pour un mandat initial d'un an, qui pourrait être prorogé d'un an supplémentaire. Il a noté qu'elles exerceraient leurs fonctions aux vingt-huitième et vingt-neuvième sessions, et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

D. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

8. La Vice-Présidente et la Rapporteuse élues représentent toutes deux une Partie à la Convention qui est également Partie au Protocole de Kyoto. Il n'a donc pas été nécessaire d'élire des membres de remplacement au Bureau.

III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

9. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 4 et 11 décembre respectivement. Le Président a rendu compte des progrès réalisés au cours de la première année d'exécution du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, en se référant aux 19 documents de fond établis pour la session. Des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et un au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Des déclarations ont aussi été faites par les présidents des trois groupes d'experts de la Convention (le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I de la Convention (Groupe consultatif d'experts), le Groupe d'experts du transfert des technologies (GETT) et le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA)). En outre, des déclarations ont été faites par des représentants du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Réseau ibéro-américain des administrations chargées de la question des changements climatiques (RIOCC), de Germanwatch² et de l'Alliance internationale des peuples autochtones et tribaux des forêts tropicales.

10. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et M. Clifford Mahlung (Jamaïque). À la 4^e séance, M^{me} Plume a rendu compte des résultats des consultations du groupe de contact.

11. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³ proposées par le Président.

¹ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine se sont associés à cette déclaration.

² Cette organisation a fait une déclaration au nom d'une organisation non accréditée, Munich Climate Insurance Initiative, qui s'est impliquée dans les activités du programme de travail de Nairobi.

³ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2007/L.17.

2. Conclusions

12. Le SBSTA a pris note du rapport⁴ de son président et du secrétariat sur l'état d'avancement de l'exécution du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements et s'est félicité des progrès accomplis jusque-là.
13. Le SBSTA a exprimé sa gratitude aux Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse pour les contributions qu'ils avaient apportées aux fins de l'exécution du programme de travail de Nairobi, ainsi qu'au Gouvernement égyptien et à la FAO, qui avaient accueilli, respectivement, l'atelier sur les risques d'ordre climatique et les phénomènes extrêmes au Caire (Égypte) du 18 au 20 juin 2007 et l'atelier sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation à Rome (Italie) du 10 au 12 septembre 2007.
14. Le SBSTA a accueilli avec intérêt les déclarations des présidents du Groupe consultatif d'experts, du GETT et du Groupe d'experts des PMA, ainsi que celles des représentants de la FAO, de l'OMM, du GIEC, du RIOCC et de la Munich Climate Insurance Initiative concernant les activités entreprises par ces organisations et organismes aux fins de l'exécution du programme de travail de Nairobi.
15. Il s'est félicité des progrès accomplis dans le cadre du programme de travail de Nairobi pour mobiliser les organisations et a exprimé sa gratitude à celles qui avaient pris, ou avaient fait part de leur intention de prendre, des initiatives novatrices à l'appui de l'objectif de ce programme. Il a encouragé les organisations à redoubler d'efforts à cette fin.
16. Le SBSTA a pris note des efforts déployés par le secrétariat sous la direction de son président pour amener les Parties, les organisations, les experts et les collectivités à participer à l'exécution du programme de travail de Nairobi. Il a prié le secrétariat de poursuivre ces efforts et de fournir dans ses rapports futurs des renseignements sur les résultats des activités entreprises.
17. Le SBSTA a pris note des constatations faites au sujet des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements, dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC. Il a en outre noté que, comme prévu à l'alinéa *d* du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11 et comme suite à ses propres conclusions consignées au paragraphe 22 du document FCCC/SBSTA/2006/11, il serait tenu compte de ces constatations pour étudier les activités complémentaires à entreprendre afin d'aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, surtout les moins avancés et les petits États insulaires en développement, conformément à l'objectif du programme de travail de Nairobi.
18. Le SBSTA s'est félicité des résultats des activités initiales entreprises au titre du programme de travail de Nairobi jusqu'à sa vingt-septième session et a noté que les Parties pouvaient y puiser des renseignements utiles pour examiner les points pertinents de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de son propre ordre du jour. Comme prévu à l'alinéa *c* du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11, il examinerait à sa vingt-huitième session, en tenant compte du paragraphe 25 du document FCCC/SBSTA/2006/11, les résultats de ces activités et des autres activités menées à bien.
19. Le SBSTA a insisté sur la nécessité de faire en sorte que les experts contribuent de façon appropriée à l'exécution du programme de travail de Nairobi, ainsi qu'à la synthèse et à l'analyse des résultats attendus, notamment au rapport dans lequel seront récapitulés les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution de ce programme jusqu'à sa vingt-huitième session⁵. À cet effet, il a prié le secrétariat de

⁴ <http://unfccc.int/3633.php>.

⁵ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 23.

faire tout son possible pour obtenir que des experts et des représentants d'organisations compétentes participent à la réunion informelle de représentants des Parties chargée d'examiner les résultats des activités menées à bien avant cette réunion⁶.

20. Soucieux d'associer un plus large éventail d'experts à l'exécution du programme de travail de Nairobi, le SBSTA est convenu d'inviter les Parties à actualiser le fichier d'experts de la Convention⁷ pour faire en sorte que tous les domaines de compétence ayant un rapport avec l'étude des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements y soient représentés.

21. Le SBSTA s'est demandé s'il ne serait pas nécessaire de constituer un groupe d'experts, a réfléchi au rôle qu'un tel groupe pourrait jouer aux fins de l'exécution et du perfectionnement du programme de travail de Nairobi, et a pris note des vues des Parties consignées dans le document FCCC/SBSTA/2007/MISC.25. Il a prié le secrétariat de lui rendre compte des enseignements tirés de la participation d'experts à l'exécution du programme de travail de Nairobi dans un rapport qu'il examinerait à sa vingt-neuvième session. Le SBSTA est convenu de se pencher sur la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire de constituer un groupe d'experts à sa vingt-neuvième session, en tenant compte des résultats de l'examen des activités menées à bien jusqu'à sa vingt-huitième session, des nouvelles activités retenues à sa vingt-huitième session et du rapport récapitulatif qui devait être établi pour sa vingt-neuvième session.

IV. Mise au point et transfert de technologies

(Point 4 de l'ordre du jour)

Délibérations

22. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, les 3 et 11 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 17 Parties, dont un a parlé au nom de l'AOSIS, un au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom des pays les moins avancés, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁸ et un au nom du Groupe composite. Une déclaration a aussi été faite par un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

23. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Carlos Fuller (Belize) et M. Kunihiro Shimada (Japon). À la 4^e séance, M. Shimada a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

24. Les Parties n'ayant pu parvenir à un accord sur la façon de procéder à l'examen de cette question, le SBSTA a décidé, en application de l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, de la renvoyer à sa vingt-huitième session⁹.

⁶ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 20.

⁷ <http://unfccc.int/534.php>.

⁸ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine se sont associés à cette déclaration.

⁹ Le Président de la Conférence des Parties a par la suite entrepris des consultations qui ont abouti à l'adoption de la décision 3/CP.13, figurant dans le document FCCC/CP/2007/6/Add.1, et de conclusions figurant dans le document FCCC/CP/2007/6, chap. VI C.

V. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

25. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 4 et 11 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 28 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹⁰ et un au nom des pays du bassin du Congo. Des déclarations ont été faites également par les représentants de deux organisations non gouvernementales (ONG).

26. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Hernán Carlino (Argentine) et M. Audun Rosland (Norvège). À la 4^e séance, M. Carlino a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

27. À la 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions¹¹ proposées par le Président.

2. Conclusions

28. Le SBSTA a examiné les rapports de deux ateliers consacrés à cette question¹² et les vues des Parties présentées dans les documents FCCC/SBSTA/2007/MISC.14 et Add.1 à 3.

29. Il a décidé de transmettre un projet de décision sur ce sujet à la Conférence des Parties pour qu'elle l'examine à sa treizième session¹³.

VI. Recherche et observation systématique

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

30. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, le 4 décembre, et à sa 4^e séance, le 11 décembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹⁴ et un au nom de l'AOSIS. En outre, des déclarations ont été faites par le Président du Comité directeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et par le Directeur du secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT).

¹⁰ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine se sont associés à cette déclaration.

¹¹ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2007/L.23.

¹² Le premier atelier sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement s'est tenu à Rome (Italie) du 30 août au 1^{er} septembre 2006 (FCCC/SBSTA/2006/10) et le second à Cairns (Australie) du 7 au 9 mars 2007 (FCCC/SBSTA/2007/3).

¹³ Le projet de décision transmis par le SBSTA (FCCC/SBSTA/2007/L.23/Add.1) a été modifié par la Conférence des Parties durant la plénière de sa 8^e séance. Il a été adopté en tant que décision 2/CP.13, dont le texte figure dans le document FCCC/CP/2007/6/Add.1.

¹⁴ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine se sont associés à cette déclaration.

31. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles menées par le Président avec le concours de M. Stefan Rösner (Allemagne) et de M. David Lesolle (Botswana). À la 4^e séance, M. Rösner a rendu compte de ces consultations.

32. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions¹⁵ proposées par le Président.

2. Conclusions

33. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des déclarations orales faites par le Président du Comité directeur du SMOC et le Directeur du secrétariat du SMOT.

34. Il a remercié le secrétariat du SMOC de sa proposition mise à jour¹⁶ concernant la révision éventuelle des «Directives FCCC pour l'établissement de rapports sur les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques».

35. Ayant examiné la proposition du SMOC, le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa treizième session un projet de décision contenant des directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports sur les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques (pour le texte de cette décision, voir le document FCCC/SBSTA/2007/L.14/Add.1)¹⁷.

36. Le SBSTA a rappelé la demande¹⁸ qu'il avait adressée au secrétariat du SMOC de lui présenter à sa trentième session, pour examen, un rapport détaillé sur l'état d'avancement du plan d'exécution du SMOC. Il a également rappelé qu'il avait invité les Parties¹⁹ à soumettre au secrétariat, le 15 septembre 2008 au plus tard, des informations complémentaires sur les activités réalisées au niveau national concernant l'exécution du plan, et il a encouragé les Parties à utiliser les directives mentionnées ci-dessus au paragraphe 35 pour fournir ces informations.

37. Le SBSTA a constaté avec préoccupation que les plans d'action régionaux élaborés dans le cadre du programme d'ateliers régionaux du SMOC étaient restés en grande partie lettre morte et a incité les organisations internationales et les partenaires de développement à accorder un appui technique et financier supplémentaire par le biais des programmes existants de coopération bilatérale et multilatérale pour faire progresser l'exécution des éléments prioritaires recensés dans les plans d'action régionaux du SMOC.

38. Le SBSTA a encouragé le secrétariat du SMOC à prendre en considération selon que de besoin les informations relatives à l'état d'avancement des plans d'action régionaux en élaborant le rapport mentionné ci-dessus au paragraphe 36.

39. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire sur l'évaluation de l'état d'avancement de la mise au point de normes pour chacune des variables climatiques essentielles dans le domaine terrestre, établi par le secrétariat du SMOT comme le SBSTA l'y avait invité à sa

¹⁵ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2007/L.14.

¹⁶ FCCC/SBSTA/2007/MISC.26.

¹⁷ On trouvera le texte tel qu'il a été adopté dans le document FCCC/CP/2007/6/Add.1, décision 11/CP.13.

¹⁸ FCCC/SBSTA/2005/10, par. 94.

¹⁹ FCCC/SBSTA/2005/10, par. 95.

vingt-troisième session²⁰. Le SBSTA a encouragé le secrétariat du SMOT et les organismes qui parrainent cet organe à établir la version définitive de l'évaluation et a invité le secrétariat du SMOT à lui rendre compte des progrès réalisés à sa vingt-neuvième session.

40. Le SBSTA s'est félicité des efforts entrepris par le secrétariat du SMOT pour mettre en place un cadre aux fins de l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives concernant l'établissement de rapports pour les systèmes terrestres d'observation du climat, comme suite à la décision 11/CP.9. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire du secrétariat du SMOT sur cette question et a pris note des différentes options qui y étaient présentées concernant le cadre en question²¹. Le SBSTA a encouragé le secrétariat du SMOT et les organismes qui parrainent cet organe à continuer de mettre au point ce cadre de la façon jugée la plus appropriée, en faisant appel selon que de besoin aux organes et processus institutionnels existants et en tenant compte du fait qu'un tel cadre devait répondre aux critères suivants:

- a) Les normes devraient être élaborées de façon scientifiquement rationnelle;
- b) Les gouvernements devraient être associés à l'élaboration des normes et des documents d'orientation ainsi qu'à leur mise en application;
- c) L'accès aux normes et documents d'orientation devrait être gratuit et exempt de restrictions;
- d) Le processus d'élaboration des normes et documents d'orientation et le fonctionnement du cadre devraient être économiquement rationnels et viables et tenir compte des normes et documents d'orientation existants;
- e) Le cadre devrait être souple dans la perspective des besoins futurs et de l'évolution susceptible de se produire dans ce domaine.

41. Le SBSTA a félicité le Comité des satellites d'observation de la Terre (CEOS) et les Parties qui soutiennent les agences spatiales des progrès réalisés en 2007 dans la mise en œuvre des mesures adoptées comme suite au plan d'exécution du SMOC, et a déclaré espérer des progrès supplémentaires en 2008. Il a invité le Comité à lui présenter, avant sa vingt-neuvième session, un rapport intérimaire mis à jour. Le SBSTA a pris note des relations de travail étroites que le SMOC et le Comité des satellites d'observation de la Terre continuaient d'entretenir pour mettre les capacités spatiales au service de l'observation du climat.

42. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction la déclaration du Cap²² adoptée à la réunion ministérielle du Groupe des observations de la Terre, qui reconnaît l'importante contribution que le Réseau de systèmes mondiaux d'observation de la Terre peut apporter face aux besoins découlant de la Convention et la nécessité croissante de favoriser encore davantage de telles contributions. Le SBSTA a noté que celles-ci seraient fournies principalement par l'entremise du SMOC.

43. Le SBSTA a noté que les observations systématiques et continues avaient grandement contribué aux principales constatations du quatrième rapport d'évaluation du GIEC et jouaient un rôle essentiel et

²⁰ Comme il en avait été chargé, le secrétariat du SMOT a présenté un rapport intérimaire sur cette question au SBSTA à sa vingt-sixième session (FCCC/SBSTA/2007/MISC.6). Il a présenté une mise à jour de ce rapport avant la vingt-septième session du SBSTA (FCCC/SBSTA/2007/MISC.27).

²¹ Voir la note 20.

²² Consultable à l'adresse <http://earthobservations.org/>.

de plus en plus important dans la surveillance et l'évaluation des effets des changements climatiques, l'appui aux activités d'adaptation et les moyens de réduire les incertitudes. Il a noté l'importance que revêtent des informations scientifiques fiables découlant des technologies d'observation les plus récentes ainsi que des observations classiques dans la perspective d'une évaluation scientifique propre à étayer les mesures visant à faire face aux changements climatiques.

44. Le SBSTA a été informé des résultats de l'atelier organisé en octobre 2007 à Sydney (Australie) par le SMOC, le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) et le Programme international géosphère-biosphère (PIGB)²³, au cours duquel les participants avaient examiné, entre autres choses, la question des observations systématiques nécessaires à l'avenir au vu des constatations du quatrième rapport d'évaluation du GIEC. L'atelier a confirmé combien il était important de soutenir le fonctionnement à long terme des systèmes d'observation du climat qui fournissent les variables climatiques essentielles définies dans le plan d'exécution du SMOC, et a souligné que les Parties devaient partager leurs données sans restrictions. Le SBSTA a noté qu'il était particulièrement urgent d'entreprendre de tels efforts dans les pays en développement; cependant, il a été constaté que divers aspects devaient également être traités dans les pays développés.

VII. Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

45. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, les 4 et 11 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 25 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres²⁴ et un au nom de l'AOSIS.

46. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles convoquées par son président, avec le concours de M. Jean-Pascal van Ypersele (Belgique) et de M. Ismail Abdel Rahim El Gizouli (Soudan). À la 4^e séance, M. van Ypersele a rendu compte de ces consultations.

47. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions²⁵ proposées par le Président.

2. Conclusions

48. Le SBSTA a pris note avec intérêt des exposés²⁶ du GIEC sur le quatrième rapport d'évaluation et, en particulier, de son rapport de synthèse.

49. Le SBSTA a reconnu qu'il était important que le quatrième rapport d'évaluation fasse l'objet d'un examen approfondi de la part des Parties à la Convention et au Protocole de Kyoto afin que le contenu de ce document puisse éclairer le débat au titre de tous les points pertinents inscrits à l'ordre du jour. À cet

²³ Atelier intitulé «Recherche et observations sur les changements climatiques à venir: enseignements tirés par le SMOC, le PMRC et le PIGB du quatrième rapport d'évaluation du GIEC».

²⁴ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine se sont associés à cette déclaration.

²⁵ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2007/L.20/Rev.1.

²⁶ http://unfccc.int/meetings/cop_13/items/4189.php.

égard, il a prié le secrétariat, agissant sous la direction de son président, de se tenir prêt à inviter le GIEC, à la demande des Parties, à apporter des éléments à l'appui de l'examen de points particuliers de l'ordre du jour, notamment dans le cadre de séances d'information ciblées sur les volets du quatrième rapport d'évaluation et d'autres rapports de cet organisme intéressant ses travaux.

50. Le SBSTA a prié en outre le secrétariat, agissant sous la direction de son président, d'organiser en 2008 un atelier avec la participation d'experts du GIEC. Cet atelier se tiendrait sous réserve de la disponibilité de ressources et au cours d'une session d'un organe relevant de la Convention. Il aurait pour but de faciliter l'échange d'informations pertinentes sur le contenu du quatrième rapport d'évaluation entre les Parties.

51. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer avant le 15 février 2008 leurs vues sur le quatrième rapport d'évaluation, qui seraient rassemblées dans un document de la série MISC.

52. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir à l'intention des Parties, pour information, un rapport sur les travaux de l'atelier mentionné ci-dessus au paragraphe 50.

53. Il est convenu d'achever à sa vingt-neuvième session l'examen du quatrième rapport d'évaluation au titre de ce point de l'ordre du jour.

54. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa treizième session, un projet de décision²⁷ sur le sujet (pour le texte de la décision, voir le document FCCC/SBSTA/2007/L.20/Add.1/Rev.1).

VIII. Questions méthodologiques relevant de la Convention

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

55. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues les 4 et 11 décembre, respectivement. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles menées par le Président avec le concours de M^{me} Anke Herold (Communauté européenne) et M. Nagmeldin Elhassan (Soudan). À la 4^e séance, M^{me} Herold a rendu compte de ces consultations.

56. À la même séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions²⁸ proposées par le Président.

2. Conclusions

57. Le SBSTA a pris connaissance avec intérêt du rapport du secrétariat sur les activités relatives à l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre (GES) des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I)²⁹.

²⁷ On en trouvera le texte, tel qu'il a été adopté, dans le document FCCC/CP/2007/6/Add.1, décision 5/CP.13.

²⁸ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2007/L.12.

²⁹ FCCC/SBSTA/2007/INF.4.

58. Le SBSTA a relevé que les activités menées au titre de l'examen, qui comprenaient des examens des différents inventaires et le programme de formation des experts chargés de l'examen, ainsi que les travaux portant sur le système d'information sur les GES, notamment le logiciel de notification CRF élaboré par le secrétariat, continuaient à améliorer l'efficacité et l'utilité du processus d'examen et des travaux des experts chargés de l'examen, la qualité des inventaires des Parties visées à l'annexe I et la fiabilité des informations communiquées à la Conférence des Parties.

59. Le SBSTA a réaffirmé l'importance des réunions des examinateurs principaux et a prié le secrétariat de continuer à les organiser. Il a engagé les Parties qui étaient en mesure de le faire à assurer un financement approprié de cette activité.

60. Le SBSTA a reconnu que les Parties et les experts, soutenus par le secrétariat, avaient déployé des efforts louables, qui avaient permis de réaliser 40 examens en 2007, dont 36 examens dans les pays, et de publier les rapports d'examen correspondants dans les délais fixés. Cependant, il a noté que le processus d'examen devait être encore amélioré, en particulier grâce à la participation d'un nombre plus élevé d'experts dûment formés et à un soutien accru du secrétariat en vue de poursuivre les procédures d'examen établies par les directives FCCC pour l'examen technique³⁰.

61. Le SBSTA a pris acte des problèmes signalés dans le rapport dont il est question au paragraphe 57, en particulier les retards dans l'établissement des rapports finals, le nombre insuffisant d'experts, ce qui obligeait certains à participer à plusieurs examens, et le manque de fonds, qui empêchait de poursuivre et d'améliorer la formation de nouveaux experts chargés de l'examen.

62. Le SBSTA a constaté que plusieurs Parties n'avaient pas désigné d'experts pour le fichier d'experts et qu'un certain nombre de ceux qu'elles avaient désignés ne participaient pas aux examens³¹, ce qui avait contribué aux problèmes mentionnés ci-dessus au paragraphe 61. Il a vivement encouragé ces Parties à désigner des experts en vue de leur inscription au fichier d'experts et, à cette fin, les a invitées à mettre à jour, au moins une fois par an, ce fichier en désignant de nouveaux experts lorsque cela était nécessaire et en retirant du fichier ceux qui n'étaient plus disponibles. Le SBSTA a également engagé les Parties à faire en sorte que les experts désignés en vue de leur inscription au fichier participent au programme de formation et, pour autant qu'ils aient reçu la formation obligatoire, qu'ils soient disponibles pour participer au processus d'examen.

63. Le SBSTA a également relevé l'importance du programme de formation des nouveaux experts pour l'examen des inventaires de GES au titre de la Convention. Il a prié le secrétariat d'actualiser ce programme de formation pour tenir compte de l'évolution méthodologique en matière d'inventaires de GES et de l'expérience acquise au cours du processus d'examen, et de continuer dès que possible à former les experts désignés en vue de leur inscription au fichier, sous réserve que des ressources soient disponibles. Il a vivement engagé les Parties qui étaient en mesure de le faire à fournir les fonds nécessaires pour le programme de formation.

64. Le SBSTA a prié le secrétariat de poursuivre la mise au point et la maintenance des outils logiciels permettant de communiquer et d'examiner les informations relatives aux GES, notamment le logiciel de notification CRF, et d'organiser en 2008 une réunion des utilisateurs de ce logiciel en vue de fixer des priorités concernant les moyens de continuer à l'améliorer en tenant compte de l'expérience des

³⁰ Directives FCCC pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.

³¹ Voir tableau 1 dans le document FCCC/SBSTA/2007/INF.4 pour une liste des Parties qui ont désigné des experts en vue des examens réalisés en 2007.

utilisateurs, sous réserve de la disponibilité de ressources. Le SBSTA a encouragé les Parties qui étaient en mesure de le faire à assurer un financement approprié de ces activités.

65. Le SBSTA a réaffirmé la nécessité de continuer d'analyser l'efficacité du processus d'examen comme suite à la décision 12/CP.9 et aux conclusions qu'il avait formulées à sa vingt-quatrième session³².

66. Par ailleurs, le SBSTA a noté avec préoccupation l'important volume de travail qu'imposeraient en 2008 les examens des communications nationales, les examens des inventaires de GES soumis en 2007 qui avaient été reprogrammés et les examens à venir des inventaires qui seraient soumis en 2008. Cela représenterait pour les Parties, les experts participant aux examens et le secrétariat une lourde charge nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

67. Le SBSTA a également constaté que, conformément aux conclusions formulées par la Conférence des Parties à sa douzième session, il fallait continuer à faire preuve d'une certaine souplesse en ce qui concerne le calendrier d'examen des inventaires soumis en 2007 et que, dans le cas des Parties pour lesquelles un examen dans le pays des inventaires de 2006 était mené en 2007, il faudrait réaliser l'examen de l'inventaire de 2007 en même temps que celui de l'inventaire de 2008, en prêtant plus particulièrement attention à ce dernier. Le SBSTA a prié les examinateurs principaux d'envisager cette question à leur réunion suivante et de faire des recommandations sur une façon de procéder en souplesse.

B. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

68. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues les 4 et 11 décembre, respectivement. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles menées par le Président avec le concours de M. Len Brown (Nouvelle-Zélande). À la 4^e séance, M. Brown a rendu compte de ces consultations.

69. À la même séance, le SBSTA a examiné le projet de conclusions³³ proposé par le Président et l'a adopté comme celui-ci l'avait modifié.

2. Conclusions

70. Le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis par le secrétariat dans la mise au point d'une interface simple et conviviale afin d'aider les Parties à rechercher et à trier les données disponibles sur les inventaires de GES³⁴. Il a constaté avec satisfaction que le secrétariat avait achevé ces travaux avant sa vingt-septième session³⁵.

71. Le SBSTA a reconnu que l'interface nécessitait des services continus d'appui et de maintenance de la part du secrétariat, ce qui avait des incidences sur les ressources. Il a invité les Parties en mesure de le faire à fournir des ressources à cet effet.

³² Voir document FCCC/SBSTA/2006/5, par. 95.

³³ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2007/L.15.

³⁴ FCCC/SBSTA/2004/13, par. 58, FCCC/SBSTA/2006/5, par. 143, et FCCC/SBSTA/2007/4, par. 64.

³⁵ FCCC/SBSTA/2007/4, par. 64.

72. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'utiliser les données sur la population et le produit intérieur brut (PIB) publiées sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU³⁶, notant qu'il pourrait être nécessaire de revoir les sources de ces données à une session ultérieure. La source exacte des données utilisées devait être clairement indiquée sur l'interface.
73. Le SBSTA a constaté que les données du cadre commun de présentation (CRF) établies au moyen du logiciel de notification correspondant étaient directement accessibles, ce qui permettait de les importer dans la base de données sur les GES de la Convention-cadre. L'importation de données présentées sous d'autres formes pouvait avoir une incidence sur les ressources.
74. Le SBSTA a prié le secrétariat d'inclure dans l'interface, pour sa vingt-neuvième session, une nouvelle fonction permettant, sous une forme simple et conviviale, de calculer des indicateurs définis par l'utilisateur à partir des données sur les émissions, la population et le PIB susceptibles d'être obtenues par l'intermédiaire de l'interface, sous réserve que des ressources soient disponibles.
75. Le SBSTA a également prié le secrétariat de mettre au point, avant sa vingt-huitième session, une section distincte de l'interface donnant accès aux données sur les émissions nationales totales pour l'année de référence retenue au titre du Protocole de Kyoto pour les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto, dès que ces données ont été revues et arrêtées sous leur forme définitive dans le cadre du processus d'examen initial.
76. Le SBSTA est convenu d'examiner, à sa vingt-neuvième session, les questions liées au perfectionnement de l'interface en vue d'évaluer les progrès réalisés et de déterminer les nouvelles mesures à adopter, y compris la possibilité d'inclure dans l'interface des informations en rapport avec le Protocole de Kyoto.

C. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux
(Point 8 c) de l'ordre du jour)

77. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues les 4 et 11 décembre respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³⁷.
78. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu que le Président tiendrait des consultations sur la manière d'examiner cette question. À la 4^e séance, le Président a fait savoir que les consultations n'avaient pas permis d'aboutir à un accord. À la même séance, le SBSTA, sur une proposition du Président, est convenu de poursuivre l'examen de la question à sa vingt-huitième session.

³⁶ <http://unstats.un.org/unsd/databases.htm>. La série de données à inclure dans l'interface se trouve sous «Population, official mid-year estimates (thousands)» et «GDP at market prices, constant 2000 US\$ (World Bank estimates)».

³⁷ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine se sont associés à cette déclaration.

IX. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23)

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

79. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, les 4 et 11 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³⁸.

80. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles menées par son président, avec le concours de M^{me} Marcela Main (Chili) et de M. Klaus Radunsky (Autriche). À la 4^e séance, M. Radunsky a rendu compte de ces consultations.

81. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³⁹ proposées par le Président.

2. Conclusions

82. Le SBSTA a noté que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) avait reconnu, dans sa décision 8/CMP.1, que la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23) dans les nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) risquait de se traduire par un accroissement de la production globale de HCFC-22 ou de HFC-23 et que le mécanisme pour un développement propre (MDP) ne devrait pas avoir une telle conséquence.

83. Le SBSTA a examiné les observations des Parties contenues dans le document FCCC/SBSTA/2007/MISC.17, fournissant des détails sur des solutions pratiques tendant à faire face aux conséquences de la situation exposée ci-dessus au paragraphe 82.

84. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen de la question faisant l'objet de ce point de l'ordre du jour et il est convenu de poursuivre cet examen à sa vingt-huitième session.

B. Incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

85. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, les 4 et 11 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties.

³⁸ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine se sont associés à cette déclaration.

³⁹ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2007/L.13.

86. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles menées par son président, avec le concours de M^{me} Main et de M. Radunsky. À la 4^e séance, M^{me} Main a rendu compte de ces consultations.

87. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁴⁰ proposées par le Président.

2. Conclusions

88. Le SBSTA a noté que, dans sa décision 1/CMP.2, la CMP avait prié les Parties, les organisations intergouvernementales et les ONG de communiquer au secrétariat leurs vues sur les incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée en vertu de la décision 6/CMP.1 pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du MDP, pour examen par le SBSTA à sa vingt-sixième session.

89. Le SBSTA a pris note des observations des Parties sur les effets sociaux, économiques et environnementaux (y compris une estimation des fuites) d'une éventuelle modification de la limite fixée en vertu de la décision 5/CMP.1 pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du MDP⁴¹.

90. Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision⁴² à ce sujet pour adoption par la CMP à sa troisième session (pour le texte du projet de décision, voir FCCC/SBSTA/2007/L.18/Add.1).

C. Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre (Point 9 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

91. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, les 4 et 11 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 22 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁴³ et un au nom du Groupe africain.

92. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles menées par son président, avec le concours de M^{me} Main et de M. Radunsky. À la 4^e séance, M^{me} Main a rendu compte de ces consultations.

93. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁴⁴ proposées par le Président.

2. Conclusions

94. Le SBSTA a noté que, dans sa décision 1/CMP.2, la CMP avait prié le Conseil exécutif du MDP de continuer à examiner les nouvelles méthodes proposées, y compris les descriptifs de projet, pour le

⁴⁰ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2007/L.18.

⁴¹ FCCC/SBSTA/2007/MISC.19 et Add.1.

⁴² On en trouvera le texte, tel qu'il a été adopté, dans le document FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1, décision 9/CMP.3.

⁴³ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine se sont associés à cette déclaration.

⁴⁴ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2007/L.19.

piégeage et le stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du MDP, et que le Conseil exécutif ne pourrait approuver l'application de telles méthodes pour les activités de projet au titre du MDP qu'une fois que la CMP aurait donné de nouvelles directives à ce sujet.

95. Le SBSTA a noté que, dans la même décision, la CMP avait invité les organisations intergouvernementales et les ONG à communiquer au secrétariat leurs vues sur les questions relatives à l'admission du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du MDP⁴⁵, et avait aussi invité les Parties à faire parvenir au secrétariat leurs observations sur ce sujet, en prenant en considération les informations susmentionnées. Le SBSTA a été prié en outre de formuler des recommandations concernant l'admission du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du MDP, recommandations que la CMP examinerait à sa troisième session en vue de prendre une décision à sa quatrième session.

96. Le SBSTA a pris note des observations des Parties et des ONG accréditées⁴⁶, les a examinées et a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur ces observations, en mettant en lumière les questions techniques, méthodologiques, juridiques et de politique générale que celles-ci soulevaient, pour examen à sa vingt-huitième session.

97. Le SBSTA a invité les Parties, les organisations intergouvernementales et les ONG accréditées à communiquer au secrétariat, avant le 16 juin 2008, leurs vues concernant notamment, mais pas uniquement, des questions technologiques, méthodologiques, juridiques, financières et de politique générale autres que celles mentionnées au paragraphe 95 ci-dessus, compte tenu en particulier des discussions informelles qui ont eu lieu pendant sa vingt-septième session, en mettant en lumière les préoccupations particulières des Parties.

98. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse fondé sur les observations mentionnées au paragraphe 97 ci-dessus. Il examinera ce rapport de synthèse, ainsi que le rapport de synthèse demandé au paragraphe 96, à sa vingt-neuvième session.

D. Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
(Point 9 d) de l'ordre du jour

1. Délibérations

99. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, les 4 et 11 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles menées par son président, avec le concours de M^{me} Herold et de M. Elhassan. À la 4^e séance, M^{me} Herold a rendu compte de ces consultations.

100. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁴⁷ proposées par le Président.

⁴⁵ Décision 1/CMP.2, par. 21.

⁴⁶ FCCC/SBSTA/2007/MISC.18 et Add.1 et 2 et observations des ONG disponibles à l'adresse: http://unfccc.int/parties_and_observers/ngo/items/3689.php.

⁴⁷ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2007/L.21.

2. Conclusions

101. Le SBSTA a pris note des renseignements fournis dans le document FCCC/SBSTA/2007/INF.2 au sujet des questions relatives aux tableaux du cadre commun de présentation⁴⁸ (CRF) à utiliser pour communiquer les estimations des émissions et des absorptions résultant des activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.

102. Le SBSTA a décidé de recommander à la CMP d'adopter, à sa troisième session, un projet de décision⁴⁹ sur le guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur UTCATF visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (pour le texte de la décision, voir le document FCCC/SBSTA/2007/L.21/Add.1).

103. Le SBSTA a prié le secrétariat de mettre au point, aux fins de l'application de la décision mentionnée ci-dessus au paragraphe 102 et sous réserve de la disponibilité d'un financement supplémentaire, un module à ajouter au logiciel de notification CRF pour les tableaux de notification des activités visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3. Il a prié en outre le secrétariat de mettre en circulation ce module le 1^{er} avril 2009 au plus tard après en avoir testé une version expérimentale en coopération avec les Parties qui soumettent ce type de données, afin de faciliter la communication des tableaux par les Parties en 2010, et de lui faire rapport à ce sujet à sa trente et unième session. Le SBSTA a encouragé les Parties qui étaient en mesure de le faire à assurer le financement nécessaire à la mise au point de ce module.

104. Le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen des renseignements figurant dans l'annexe⁵⁰ à sa vingt-huitième session en vue d'achever cet examen à cette session.

X. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

105. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, les 4 et 11 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁵¹.

106. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles menées par son président, avec le concours de M. Greg Picker (Australie). À la 4^e séance, M. Picker a rendu compte de ces consultations.

⁴⁸ Le CRF est un cadre normalisé que les Parties doivent utiliser pour la notification électronique des estimations des émissions et des absorptions de GES et de toute autre information pertinente. Pour des raisons techniques (taille des tableaux et police de caractères, notamment), la présentation de la version imprimée des tableaux du CRF pour les activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie dans l'annexe du projet de décision à adopter au titre de l'alinéa *d* du point 9 de l'ordre du jour du SBSTA n'a pu être normalisée.

⁴⁹ On en trouvera le texte, tel qu'il a été adopté, dans le document FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1, décision 6/CMP.3.

⁵⁰ Voir l'annexe I.

⁵¹ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine se sont associés à cette déclaration.

107. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁵² proposées par le Président.

2. Conclusions

108. Le SBSTA a pris note des vues des Parties figurant dans le document FCCC/SBSTA/2007/MISC.20, des informations contenues dans le document FCCC/SBSTA/2007/INF.3 et des résumés⁵³ établis par les présidents des ateliers qui avaient été organisés à ses vingt-quatrième, vingt-sixième et vingt-septième sessions.

109. Le SBSTA a exprimé ses remerciements à tous les intervenants pour leurs contributions. Il a noté que les ateliers avaient permis de procéder à un premier échange utile d'informations et de données d'expérience sur un large éventail de questions dans les domaines suivants: agriculture, foresterie et développement rural; planification et développement urbains, y compris les transports; efficacité énergétique, notamment dans l'industrie, et utilisation finale de l'énergie à des fins résidentielles et commerciales; production d'électricité, notamment à partir de combustibles fossiles propres et de sources d'énergie renouvelables; et émissions autres que de CO₂, notamment récupération et utilisation du méthane.

110. Le SBSTA a reconnu l'utilité des informations présentées à l'occasion de tous ces ateliers et a encouragé les Parties à les mettre à profit dans leurs délibérations. Il a également noté que la question de l'atténuation des changements climatiques était traitée au titre d'autres points de son ordre du jour, par d'autres organes et dans le cadre d'autres processus prévus au titre de la Convention et de son Protocole de Kyoto⁵⁴.

111. Le SBSTA a décidé de poursuivre à sa session suivante l'examen des questions en rapport avec ce point. Il a invité les Parties à soumettre au secrétariat, avant le 15 mars 2008, leurs vues sur les travaux qui pourraient être entrepris à l'avenir au titre de ce point de l'ordre du jour.

XI. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto (Point 11 de l'ordre du jour)

112. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues les 4 et 11 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁵⁵ et un au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

⁵² Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2007/L.16.

⁵³ Ces résumés ont été présentés oralement aux vingt-quatrième, vingt-sixième et vingt-septième sessions du SBSTA et sont accessibles sur le site Web de la Convention sous les liens http://unfccc.int/files/methods_and_science/mitigation/application/pdf/mitigation_ws_sbsta24_chair_summary.pdf, http://unfccc.int/files/methods_and_science/mitigation/application/pdf/summary_3workshops_160507.pdf et http://unfccc.int/methods_and_science/mitigation/items/4114.php.

⁵⁴ On citera par exemple: le point de l'ordre du jour du SBSTA qui a trait au quatrième rapport d'évaluation du GIEC; le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto; et le débat sur une action concertée à long terme pour faire face aux changements climatiques dans le cadre de la Convention.

⁵⁵ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine se sont associés à cette déclaration.

113. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu que le Président tiendrait des consultations sur la manière d'examiner cette question. À la 4^e séance, le Président a fait savoir que ces consultations n'avaient pas permis d'aboutir à un accord. À la même séance, le SBSTA, sur une proposition du Président, est convenu de poursuivre l'examen de la question à sa vingt-huitième session.

XII. Questions diverses

(Point 12 de l'ordre du jour)

114. Le SBSTA a examiné cette question à sa 3^e séance, le 4 décembre. À la 3^e séance, un représentant de l'Argentine a fait une déclaration sur les Îles Falkland (Malvinas), dont le texte est reproduit *in extenso* dans le document FCCC/SBSTA/2007/MISC.30. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties.

115. À la même séance, le secrétariat a informé les Parties qu'aucune information nouvelle sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote n'avait été reçue depuis le dernier rapport de synthèse.

XIII. Rapport de la session

(Point 13 de l'ordre du jour)

116. À sa 4^e séance, le 11 décembre, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport de sa vingt-septième session⁵⁶. À la même séance, sur une proposition du Président, il a autorisé celui-ci à achever le rapport de la session, avec le concours du secrétariat.

XIV. Clôture de la session

117. À la 4^e séance, le 11 décembre, le représentant du Secrétaire exécutif a fait part d'une évaluation préliminaire des incidences des conclusions adoptées sur les ressources. Cela est conforme à la décision 16/CP.9, qui prie le Secrétaire exécutif de donner une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions si celles-ci sont susceptibles d'avoir des incidences qui ne peuvent pas être couvertes par les ressources disponibles au titre du budget de base.

118. D'après les premières estimations du secrétariat, les conclusions et projets de décision adoptés au cours de la vingt-septième session du SBSTA exigeront des ressources supplémentaires se montant à 1 139 000 dollars des États-Unis environ.

119. Ces conclusions et décisions se rapportent aux questions suivantes: programme de travail de Nairobi⁵⁷; réduction des émissions résultant du déboisement; recherche et observation systématique; quatrième rapport d'évaluation du GIEC; questions méthodologiques relevant de la Convention et du Protocole de Kyoto; et aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques.

⁵⁶ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2007/L.11.

⁵⁷ Les activités intéressant le SBSTA qui se rapportent à la mise au point et au transfert de technologies ont été prises en compte dans les conclusions et décisions de la Conférence des Parties (voir ci-dessus le paragraphe 24), mais les incidences connexes de ces activités sur les ressources sont incluses dans les informations présentées aux paragraphes 118 à 120.

120. Les montants à prévoir englobent l'organisation de huit ateliers et réunions, l'établissement de 20 documents et publications, la mise au point d'une plate-forme Web et d'un logiciel pour le module de présentation des rapports, enfin l'organisation et l'actualisation de trois programmes de formation.

121. Le représentant du Secrétaire exécutif a précisé que le secrétariat analyserait plus avant les conclusions et intégrerait les besoins de financement dans la liste des activités complémentaires. Il a rappelé aux représentants que le SBI avait, à sa vingt-sixième session, recommandé un projet de décision⁵⁸ pour adoption par la Conférence des Parties à sa treizième session et la CMP à sa troisième session concernant le budget-programme et le programme de travail du secrétariat pour 2008-2009, d'un montant de 54 031 584 dollars, et avait pris note du montant estimatif des ressources nécessaires au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires (19 930 187 dollars) et du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention (5 650 000 dollars). Les activités additionnelles demandées par les Parties à la présente session seraient, pour l'essentiel, financées à l'aide de ces ressources.

122. Avant de clore la session, le Président a remercié les représentants, les présidents des groupes de contact et les organisateurs de consultations informelles de leurs contributions.

⁵⁸ On en trouvera le texte, tel qu'il a été adopté, dans le document FCCC/CP/2007/6/Add.1, décision 13/CP.13, et le document FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1, décision 11/CMP.3.

Annexe I

Calcul des quantités à comptabiliser pour les activités relevant des paragraphes 3 et 4 de l'article 3

1. Le tableau 1 montre le mode de calcul de la quantité à comptabiliser pour chacune des activités relevant des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, pour la première période d'engagement. Les symboles et formules utilisés dans ce tableau sont expliqués dans les pages suivantes.
2. Le tableau 2 donne un exemple chiffré, également pour la première période d'engagement, du mode de calcul de la quantité à comptabiliser pour chaque activité faisant l'objet d'une comptabilité annuelle après la quatrième année de la période d'engagement. Pour une comptabilisation portant sur l'ensemble de la période d'engagement, les modalités seraient identiques, mais les calculs ne seraient communiqués qu'après la cinquième année de la période d'engagement.

Tableau 1. Calcul des quantités à comptabiliser pour les activités relevant des paragraphes 3 et 4 de l'article 3

TABLEAU D'INFORMATION SUR LA COMPTABILISATION DES ACTIVITÉS RELEVANT
DES PARAGRAPHES 3 ET 4 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO

Comptabilisation pour la période d'engagement
Comptabilisation annuelle

Pays
Année de l'inventaire
Dossier
n

Numéro de l'année considérée dans la période d'engagement:

ACTIVITÉS CONSTITUANT DES SOURCES ET DES PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE	Année de référence ⁵	Émissions/absorptions nettes ¹						Paramètres comptables ⁷	Quantité à comptabiliser ⁸
		2008	2009	2010	2011	2012	Total ⁶		
(Gg équivalent CO ₂)									
A. Activités prévues à l'article 3.3									
A.1 Boisement et reboisement									AQAR_T
A.1.1 Parcelles n'ayant pas fait l'objet d'un abattage depuis le début de la période d'engagement ²		AR ^{nh} _t	AR ^{nh} _t	AR ^{nh} _t	AR ^{nh} _t	AR ^{nh} _t	AR ^{nh} _T		AQAR ^{nh} _T
A.1.2 Parcelles ayant fait l'objet d'un abattage depuis le début de la période d'engagement ²									AQAR ^h _T
<i>[préciser le code d'identification]</i>		AR ^{h1} _t	AR ^{h1} _t	AR ^{h1} _t	AR ^{h1} _t	AR ^{h1} _t	AR ^{h1} _T		AQAR ^{h1} _T
		AR ^{h2} _t	AR ^{h2} _t	AR ^{h2} _t	AR ^{h2} _t	AR ^{h2} _t	AR ^{h2} _T		AQAR ^{h2} _T
		AR ^{h3} _t	AR ^{h3} _t	AR ^{h3} _t	AR ^{h3} _t	AR ^{h3} _t	AR ^{h3} _T		AQAR ^{h3} _T
A.2 Déboisement		D _t	D _t	D _t	D _t	D _t	D _T		AQD_T

ACTIVITÉS CONSTITUANT DES SOURCES ET DES PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE	Année de référence ⁵	Émissions/absorptions nettes ¹						Paramètres comptables ⁷	Quantité à comptabiliser ⁸
		2008	2009	2010	2011	2012	Total ⁶		
	(Gg équivalent CO ₂)								
B. Activités prévues à l'article 3.4									
B.1 Gestion des forêts (si cette activité est retenue)		FM _t	FM _t	FM _t	FM _t	FM _t	FM _T		AQ _{FM}
Compensation (<i>offset</i>) 3.3 ³								OFF _{ARD}	AQ _{OFF}
Plafond (<i>cap</i>) pour la gestion des forêts ⁴								CAP	AQ _{CAP}
B.2 Gestion des terres cultivées (si cette activité est retenue)	CM _{BY}	CM _t	CM _t	CM _t	CM _t	CM _t	CM _T	CM _{net}	AQ _{CM_T}
B.3 Gestion des pâturages (si cette activité est retenue)	GLM _{BY}	GLM _t	GLM _t	GLM _t	GLM _t	GLM _t	GLM _T	GLM _{net}	AQ _{GLM_T}
B.4 Restauration du couvert végétal (si cette activité est retenue)	RV _{BY}	RV _t	RV _t	RV _t	RV _t	RV _t	RV _T	RV _{net}	AQ _{RV_T}

Note: Les notes de bas de page du présent tableau sont présentées avec le «Tableau d'information sur la comptabilisation des activités relevant des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto», dans l'annexe de la décision 6/CMP.3 (FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.2).

AR^{nh}_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie A.1.1 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂.

AR^{hx}_t = émissions et absorptions nettes d'une parcelle donnée (x) dans la catégorie A.1.2 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂.

D_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie A.2 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂.

CAP = valeur du plafond inscrite pour la Partie dans l'annexe de la décision 16/CMP.1, convertie en Gg éq. CO₂ et multipliée par cinq.

FM_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.1 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂.

CM_{BY} = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.2 pour l'année de référence de la Partie, en Gg éq. CO₂.

CM_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.2 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂.

GLM_{BY} = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.3 pour l'année de référence de la Partie, en Gg éq. CO₂.

GLM_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.3 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂.

RV_{BY} = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.4 pour l'année de référence de la Partie, en Gg éq. CO₂.

RV_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.4 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂.

Explication des symboles utilisés dans le tableau 1

Boisement et reboisement

AR_t^{nh} = émissions et absorptions nettes dans la catégorie A.1.1 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg équ. CO₂

$$AR_T^{nh} = \sum_{t=2008}^N (AR_t^{nh}),$$

où N est l'année la plus récente considérée dans la période d'engagement

$$AQAR_T^{nh} = AR_T^{nh}$$

AR_t^{hx} = émissions et absorptions nettes d'une parcelle donnée dans la catégorie A.1.2 pour l'année t de la période d'engagement en Gg équ. CO₂

$$AR_T^{hx} = \sum_{t=2008}^N (AR_t^{hx}) \text{ pour une parcelle donnée (x),}$$

où N est l'année la plus récente considérée dans la période d'engagement

$AQAR_T^{hx}$: si $AR_T^{hx} \geq 0$, alors $AQAR_T^{hx} = 0$, sinon $AQAR_T^{hx} = AR_T^{hx}$

$$AQAR_T^h = \sum_{x=1}^U AQAR_T^{hx},$$

où U est la dernière parcelle ayant fait l'objet d'un abattage

$$AQAR_T = AQAR_T^{nh} + AQAR_T^h$$

Déboisement

D_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie A.2 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg équ. CO₂

$$D_T = \sum_{t=2008}^N (D_t), \text{ où N est l'année la plus récente considérée dans la période d'engagement}$$

$$AQD_T = D_T$$

Gestion des forêts

CAP = valeur du plafond indiquée pour la Partie dans l'annexe de la décision 16/CMP.1, convertie en Gg équ. CO₂ et multipliée par 5.

$AQAR_T$ = quantité totale à comptabiliser pour le boisement et le reboisement.

AQD_T = quantité totale à comptabiliser pour le déboisement.

OFF_{ARD} :

Si $\sum (AQAR_T + AQD_T) \leq 0$, alors $OFF_{ARD} = 0$;

Si $(AQAR_T + AQD_T) < 165\ 000$, alors $OFF_{ARD} = (AQAR_T + AQD_T)$; sinon $OFF_{ARD} = 165\ 000$

FM_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.1 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂

$$FM_T = \sum_{t=2008}^N (FM_t), \text{ où } N \text{ est l'année la plus récente considérée dans la période d'engagement}$$

AQ_{CAP} :

Si $|FM_T| \leq CAP$, alors $AQ_{CAP} = FM_T$;

Si $FM_T < 0$, alors $AQ_{CAP} = -CAP$; sinon $AQ_{CAP} = CAP$

AQ_{OFF} :

Si $OFF_{ARD} = 0$, alors $AQ_{OFF} = 0$;

Si $FM_T \geq 0$, alors $AQ_{OFF} = 0$;

Si $(|FM_T| - |AQ_{CAP}|) \leq 0$, alors $AQ_{OFF} = 0$;

Si $(|FM_T| - |AQ_{CAP}|) \leq OFF_{ARD}$, alors $AQ_{OFF} = (FM_T - AQ_{CAP})$; sinon

$$AQ_{OFF} = -OFF_{ARD}$$

$$AQ_{FM} = AQ_{CAP} + AQ_{OFF}$$

Gestion des terres cultivées

CM_{BY} = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.2 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂

CM_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.2 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂

$$CM_T = \sum_{t=2008}^N (CM_t), \text{ où } N \text{ est l'année la plus récente considérée dans la période d'engagement}$$

CP_t = nombre d'années pour lesquelles des données ont été communiquées depuis le début de la période d'engagement..

$$CP_t = t - 2007; \text{ si } t = 2008, CP_t = 1,$$

$$CM_{net} = CM_{BY} * CP_N$$

$$AQ_{CM_T} = CM_T - CM_{net}$$

Gestion des pâturages

GLM_{BY} = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.3 pour l'année de référence de la Partie, en Gg éq. CO₂

GLM_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.3 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂

$GLM_T = \sum_{t=2008}^N (GLM_t)$, où N est l'année la plus récente considérée dans la période d'engagement.

$GLM_{net} = GLM_{BY} * CP_N$

$AQGLM_T = GLM_T - GLM_{net}$

Restauration du couvert végétal

RV_{BY} = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.4 pour l'année de référence de la Partie, en Gg éq. CO₂

RV_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.4 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂

$RV_T = \sum_{t=2008}^N (RV_t)$, où N est l'année la plus récente considérée dans la période d'engagement

$RV_{net} = RV_{BY} * CP_N$

$AQRV_T = RV_T - RV_{net}$

Tableau 2. Calcul des quantités à comptabiliser pour les activités relevant des paragraphes 3 et 4 de l'article 3: exemple

TABLEAU D'INFORMATION SUR LA COMPTABILISATION DES ACTIVITÉS RELEVANT
DES PARAGRAPHERS 3 ET 4 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO

Comptabilisation pour la période d'engagement
Comptabilisation annuelle

Pays
Année de l'inventaire
Dossier
n

Numéro de l'année considérée dans la période d'engagement:

ACTIVITÉS CONSTITUANT DES SOURCES ET DES PUIXS DE GAZ À EFFET DE SERRE	Année de référence ⁵	Émissions/absorptions nettes ¹					Paramètres comptables ⁷	Quantité à comptabiliser ⁸
		2008	2009	2010	2011	2012		
(Gg équivalent CO ₂)								
A. Activités prévues à l'article 3.3								
A.1 Boisement et reboisement								-75 000
A.1.1 Parcelles n'ayant pas fait l'objet d'un abattage depuis le début de la période d'engagement ²		-10 000	-10 000	-10 000	-10 000		-40 000	-40 000
A.1.2 Parcelles ayant fait l'objet d'un abattage depuis le début de la période d'engagement ²								-35 000
Parcelle A		-2 000	-2 000	-5 000	-3 000		-12 000	-12 000
Parcelle B		-4 000	10 000	-3 000	-6 000		-3 000	-3 000
Parcelle C		-4 000	-3 000	-2 000	15 000		6 000	0
Parcelle D		-3 000	10 000	0	-4 000		3 000	0
Parcelle E		-5 000	-5 000	-5 000	-5 000		-20 000	-20 000
A.2 Déboisement		-30 000	200 000	0	-10 000		160 000	160 000
B. Activités prévues à l'article 3.4								
B.1 Gestion des forêts (si cette activité est retenue)		-60 000	-80 000	-60 000	-40 000		-240 000	-150 000
Compensation (<i>offset</i>) 3.3 ³							85 000	-85 000
Plafond (<i>cap</i>) pour la gestion des forêts ⁴							65 000	-65 000
B.2 Gestion des terres cultivées (si cette activité est retenue)	-2 000	-10 000	-10 000	-10 000	-6 000		-36 000	-8 000
B.3 Gestion des pâturages (si cette activité est retenue)	5 000	-2 000	-3 000	-3 000	-4 000		-12 000	20 000
B.4 Restauration du couvert végétal (si cette activité est retenue)	0	-3 000	-3 000	-5 000	-5 000		-16 000	0

Note: Les notes de bas de page du présent tableau sont présentées avec le «Tableau d'information sur la comptabilisation des activités relevant des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto», dans l'annexe de la décision 6/CMP.3 (FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.2).

Annexe II**Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa vingt-septième session****Documents établis pour la session**

FCCC/SBSTA/2007/5	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2007/6	Rapport de synthèse sur les technologies d'adaptation dont il est fait état dans les communications des Parties et des organisations compétentes. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/7	Rapport de l'atelier sur les risques liés au climat et les phénomènes extrêmes. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/8	Synthèse des informations et des vues sur les méthodes et les outils communiquées par les Parties et les organisations compétentes. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/9	Synthèse des informations et points de vue sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation communiqués par les Parties et les organisations compétentes. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/10	Synthèse des résultats des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés, du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et du Groupe d'experts du transfert de technologies, concernant la planification et les pratiques en matière d'adaptation. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/11	Rapport de l'atelier sur les meilleures pratiques pour la réalisation des évaluations des besoins en matière de technologie. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/12	Synthèse des travaux de recherche en cours ou prévus sur l'adaptation et des besoins en matière de recherche, effectuée à partir des contributions des Parties et des organisations compétentes. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/13 et Add.1	Rapport annuel du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2007. Note du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies
FCCC/SBSTA/2007/14	Rapport de synthèse sur la diversification économique, établi à partir des informations fournies par les Parties et les organisations compétentes. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/15	Rapport sur les travaux de l'atelier consacré à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation. Note du secrétariat

FCCC/SBSTA/2007/INF.2	Synthesis of views on the tables of the common reporting format for reporting estimates of greenhouse gas emissions and removals from land use, land-use change and forestry activities under Article 3, paragraphs 3 and 4, of the Kyoto Protocol in accordance with decision 15/CP.10 and relevant experiences, submitted by Parties. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2007/INF.3	Information presented by Parties during the workshops on mitigation. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2007/INF.4	Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2007/MISC.10 et Add.1	Information on adaptation approaches, strategies, practices and technologies at the regional, national and local levels in different sectors, as well as on experiences, needs and concerns. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.11	Information on adaptation approaches, strategies, practices and technologies at the regional, national and local levels in different sectors, as well as on experiences, needs and concerns. Submissions from relevant organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.12 et Add.1	Information on methods and tools for impact, vulnerability and adaptation assessments. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.13	Information on methods and tools for impact, vulnerability and adaptation assessments. Submissions from relevant organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.14 et Add.1 à 3	Views on issues related to further steps under the Convention related to reducing emissions from deforestation in developing countries: approaches to stimulate action. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.15 et Add.1	Information on economic diversification. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.16	Information on economic diversification. Submissions from relevant organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.17	Views on possible approaches to address the implications of crediting new hydrochlorofluorocarbon-22 facilities. Submissions from Parties and intergovernmental organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.18 et Add.1 et 2	Consideration of carbon dioxide capture and storage as clean development mechanism project activities. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.19 et Add.1	Views on the implications of possible changes to the limit established for small-scale afforestation and reforestation clean development mechanism project activities under decision 6/CMP.1. Submissions from Parties and intergovernmental organizations

FCCC/SBSTA/2007/MISC.20	Views on issues discussed at the workshops on mitigation. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.21 et Add.1	Information and views on socio-economic information. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.22	Information and views on socio-economic information. Submissions from relevant organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.23	Work that could contribute to the improved understanding of current and historical climate, and its impacts. Submissions from the World Meteorological Organization and its member States and other relevant organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.24 et Add.1	Ways to contribute to climate modelling, scenarios and downscaling. Submissions from relevant organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.25 et Corr.1	Views on the possible need for a group of experts and their role in the implementation and further development of the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.26	Updated proposal for possible revision of the UNFCCC reporting guidelines on global climate change observing systems. Submission from the secretariat of the Global Climate Observing System
FCCC/SBSTA/2007/MISC.27	Further progress in the development of guidance materials, standards and reporting guidelines for terrestrial observing systems for climate. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System
FCCC/SBSTA/2007/MISC.28	Views on the tables of the common reporting format for reporting estimates of greenhouse gas emissions and removals from land-use land use change and forestry activities under Article 3, paragraphs 3 and 4, of the Kyoto Protocol in accordance with decision 15/CP.10 and relevant experiences. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.29	Emissions from fuel used for international aviation and maritime transport. Submission from a Party
FCCC/SBI/2007/MISC.14- FCCC/SBSTA/2007/MISC.30	Other matters. Submission from Argentina
FCCC/SBSTA/2007/L.11	Projet de rapport de la vingt-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2007/L.12	Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président

- FCCC/SBSTA/2007/L.13 Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrochlorofluorocarbure-23 (HCFC-23).
Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2007/L.14 Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2007/L.14/Add.1 Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2007/L.15 Interface de données pour les gaz à effet de serre.
Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2007/L.16 L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2007/L.17 Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2007/L.18 Incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2007/L.18/Add.1 Incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2007/L.19 Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2007/L.20/Rev.1 Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2007/L.20/Add.1/Rev.1 Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

FCCC/SBSTA/2007/L.21	Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2007/L.21/Add.1	Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2007/L.23	Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2007/L.23/Add.1/ Rev.1	Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Autres documents disponibles

FCCC/SBSTA/2007/3	Rapport du deuxième atelier sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/4	Rapport de la vingt-sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 7 au 18 mai 2007
FCCC/SBSTA/2007/MISC.1	Implications of possible changes to the limit for small-scale afforestation and reforestation clean development mechanism project activities. Submissions from Parties and accredited intergovernmental organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.6	Progress in the development of guidance materials, standards and reporting guidelines for terrestrial observing systems for climate. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System
FCCC/SBSTA/2007/MISC.9 et Add.1	Views on the greenhouse gas emissions data interface, on possible improvements, including the extent of its scope and coverage, and on next steps in progressing work on the data interface. Submissions from Parties
FCCC/SB/2007/INF.2	Relationship of various provisions of the Mauritius Strategy to the work of the Convention and its Kyoto Protocol. Note by the secretariat
FCCC/TP/2007/3	Best practices in technology needs assessments. Technical paper

- FCCC/SBSTA/2006/5 Rapport de la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 18 au 26 mai 2006
- FCCC/SBSTA/2006/10 Rapport sur les travaux d'un atelier sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Note du secrétariat
- FCCC/SBSTA/2006/11 Rapport de la vingt-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Nairobi du 6 au 14 novembre 2006
- FCCC/SBSTA/2006/MISC.12 Proposal for possible revision of the UNFCCC reporting guidelines on global climate change observing systems. Submission from the Global Climate Observing System secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/13 et Corr.1 Rapport de la vingt et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Buenos Aires du 6 au 14 décembre 2004
